



Charte graphique 2019



Avertissement

Cette charte est la propriété du conseil régional d'Île-de-France.
Aucun document mentionnant ce logotype ne pourra être édité
sans l'accord préalable de la direction de la communication.



Préambule

Les éléments du présent document constituent la charte graphique de la marque Région Île-de-France. Elle est constituée des principes graphiques qui fondent la communication visuelle de la marque. Elle fixe les caractéristiques du logotype générique et les modalités de son emploi, sa typographie et ses couleurs de base (bleu et rouge), pour un usage sur n'importe quel support de communication visuelle.

Le logo de la Région Île-de-France est la matrice de l'expression graphique de la marque. Pour une institution, comme pour une entreprise, le logotype est la première image, la plus utilisée. Tout à la fois enseigne, emblème, signature et marque, il doit remplir des fonctions multiples. Protéger l'intégrité du logo et garantir la cohérence de son environnement graphique, c'est préserver l'image de marque de la Région Île-de-France.

Nous vous invitons à faire le meilleur usage de cette charte graphique.



Sommaire

Le logotype	P. 5
Sa construction et sa zone de protection	P. 6
Le logotype compact	P. 7
Les tailles d'utilisation	P. 8
Les couleurs	P. 9
Les utilisations en monochrome	P. 10
Les interdits	P. 11



Le logotype est composé de deux éléments : le symbole et le typogramme. Il est toujours employé sur son fond blanc. Le logotype doit être impérativement reproduit sans modification de couleurs autres que celles prévues par cette présente charte.

Le typogramme

La première ligne comporte le mot «Région», la seconde énonce d'un trait l'entité « Île-de-France ». La suppression des traits d'union pour former un même bloc typographique solidaire traduit l'unité régionale de l'Île-de-France. La distinction entre les mots se fait uniquement par un jeu de graisse. Ces deux éléments forment le bloc-marque qui ne varie pas dans ses proportions.

Le symbole

L'étoile symbolise le rayonnement de la Région et ses 8 départements.

ATTENTION

L'utilisation de cette version horizontale prime sur toutes les autres.



Zone de protection

Unité de mesure

ATTENTION

Le symbole et le typogramme sont indissociables.

Le logo doit toujours être placé de manière à respecter sa zone de protection.



ATTENTION

Cette version du logotype doit être utilisée uniquement si la surface disponible du support ne permet pas d'utiliser la version horizontale.



Zone de protection



40 mm



25 mm

Le logotype peut être agrandi sans limite.
En revanche, sa taille minimum ne peut être inférieure à 25 mm de large.

Lorsqu'il est utilisé dans le digital, il ne doit strictement pas être inférieur à 85 pixels de large.

**Quadrichromie**

C:100 / M:93 / J:15 / N:2

RVB

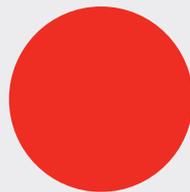
R:42 / V:50 / B:123

Hexadecimal

#2A327B

Ton direct

Pantone 2746C

**Quadrichromie**

C:0 / M:95 / J:100 / N:0

RVB

R:228 / V:35 / B:19

Hexadecimal

#E42313

Ton direct

Pantone 485C

Le logotype est toujours bleu et rouge sur fond blanc sauf si le support est en noir et blanc ou en ton direct.

ATTENTION

Il est strictement interdit de changer la couleur du logotype : rouge sur fond blanc. Tout emploi particulier du logotype doit scrupuleusement respecter les conditions de cette présente charte. Tout autre cas d'utilisation devra impérativement être soumis à la validation de la direction de la communication de la Région Île-de-France.



ATTENTION

L'utilisation d'une version monochrome ne se fait que lorsque la technique d'impression l'y contraint. Seule les versions noires et blanches sont acceptées.



INTERDICTION
De changer les proportions du logo



INTERDICTION
De supprimer le cartouche blanc



INTERDICTION
De changer les couleurs du logo